

**Alerte**  
**Communiqué à tous les producteurs du secteur avicole du Québec**  
**Déclaration de cas de laryngotrachéite infectieuse (LTI)**

**État de la situation**

**Déclaration de la maladie :** Un huitième (8e) cas de laryngotrachéite infectieuse (LTI) sur un site de production de volaille dans la région de la Montérégie a été confirmé aujourd'hui par un laboratoire du MAPAQ.

**Situation géographique :** le site est localisé sur le rang du Bas-de-la-Rivière (route 233) à St-Damase.

**Description de la situation :** Le site de production a été mis en quarantaine dès la suspicion de la maladie. Les signes cliniques et les résultats de laboratoire ont bien confirmé la présence de LTI. Pour le moment, il ne semble pas y avoir de lien épidémiologique direct entre ce cas et ceux de la région de Ste-Sophie. Il y a un seul autre site avicole dans un rayon de 1,5 km et le producteur en sera avisé. Les oiseaux malades sur le site seront abattus demain en biosécurité rehaussée. L'abattage des autres lots aura lieu la semaine prochaine. Les intervenants concernés ont été informés de la situation ou le seront incessamment selon les activités à la ferme pour l'application de la biosécurité rehaussée lors de leurs prochaines visites. Nous vous tiendrons informé de l'évolution de la situation.

*Un communiqué a aussi été envoyé aux intervenants de l'industrie les avisant de la situation.*

**Importance de la maladie**

La laryngotrachéite infectieuse (LTI) est une maladie contagieuse sévère causée par un virus affectant le système respiratoire des poudeuses et des poulets. Elle peut aussi se manifester chez les perdrix, les faisans et les paons. Les dindons ne sont pas susceptibles à cette maladie. La laryngotrachéite s'exprime chez les oiseaux âgés d'au moins 3 semaines.

**Signes cliniques**

- Mortalité accrue
- Respiration difficile et bruyante
- Secoue la tête
- Taches de sang sur le bec et les plumes
- Diminution de la consommation de moulée
- Diminution de la production d'œufs
- Oiseaux inactifs et plumes ébouriffées
- Conjonctivite (yeux rouges et larmoyants)

**Transmission de la maladie**

- **Par contact direct** avec des oiseaux infectés.
- **Par contact indirect :**
  - personnes (bottes et vêtements) et équipements
  - vermine (rongeurs, insectes, oiseaux sauvages)

**Surveillance et Déclaration**

Si vous observez un ou plusieurs des signes cliniques de la laryngotrachéite, avisez immédiatement votre médecin vétérinaire pour un diagnostic. Tout cas positif doit être déclaré à votre office ou à l'EQCMA au **1 88-Volaille (1 888 652-4553)**. L'EQCMA pourra alors coordonner une équipe conseil qui vous accompagnera dans la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie, et ainsi en limiter les impacts sur votre entreprise et l'industrie avicole québécoise.

**Mesures de biosécurité**

Pour éviter l'introduction de la maladie dans votre troupeau :

- minimiser les visites à d'autres sites de production avicole;
- éviter les échanges d'équipements avec d'autres sites de production avicole ou s'assurer qu'ils soient lavés et désinfectés (p. ex. : tracteur, balance à camion, etc.);
- appliquer les mesures de biosécurité préconisées pour les personnes qui entrent en contact avec les oiseaux (producteurs, employés, visiteurs) soit : le port de bottes, survêtement, bonnet et gants/lavage des mains (pour la mise en application, référez-vous au *Protocole de biosécurité courante pour les producteurs et les employés à la ferme (carton vert)* de l'EQCMA);
- assurer un contrôle adéquat de la vermine et des ténébrions.